

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 11 décembre 2018, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est dirigée par M. Benoît Kemmling, Président.

Ordre du jour modifié (rajout du point 5 vu la réception d'un courrier par le bureau)

1. Communications du Bureau
2. Assermentations au Conseil Général
3. Appel
4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 26 juin 2018
5. Communication concernant les courriers reçus par le bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis 2018/19 : Budget 2019 de la bourse communale
8. Préavis 2018/20 : Introduction d'un émolument « usage du sol » et d'une « taxe spécifique sur l'énergie électrique » à des fins d'encouragement pour le développement durable
9. Préavis 2018/21 : Participation au capital-actions de la société « Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA »
10. Bureau et Commissions : élection de membres complémentaires
11. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau

Le Préfet a rencontré le Président et le Secrétaire le 29 novembre 2018 pour la visite de commune. Cette dernière s'est bien passée.

En outre, il précise que les personnes qui ont des vacances et qui ont changé de compte doivent passer vers le Secrétaire.

2. Assermentations au Conseil Général

1 assermentation est demandée :

- M. Christian Wilhelm

3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 35 membres sur 43. Le Conseil peut donc délibérer

4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 26 juin 2018

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques. Trois corrections sont déjà été communiquées par le rapporteur de la Commission des finances :

- **Point 6, p. 5** : Si le projet est bien étudié, bien pensé et répond **aux souhaits de la Municipalité de valoriser cette parcelle** et qu'il complète l'étude...
- **Point 6, p. 5** : ... avec la nécessité d'augmenter les taxes (eau), le taux d'imposition **et certainement** de devoir réaliser de manière forcée du patrimoine...
- **Point 6, p. 6** : ... il est difficile d'estimer l'impact vu **qu'il n'y a pas de simulation**.

La lecture n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 26 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

5. Communication concernant les courriers reçus par le bureau

Vu qu'un courrier a été reçu, ce point est rajouté à l'ordre du jour. Le Président lit un courrier écrit par M. Hervé Kemmling, Municipal. Il lit également la réponse donnée par la Municipalité.

6. Communications de la Municipalité

Le syndic excuse l'absence de M. Stéphane Colomb qui n'a pas pu être là ce soir pour des raisons professionnelles.

Antoinette DEROSA-FAVRE (Ecoles, RADEGE, Affaires sociales)

- Accueil parascolaire : des normes minimales d'encadrement ont été fixées. Il n'y a pas eu de débrayage le 13 novembre dans notre réseau, mais une information a été donnée le 3 décembre aux parents par les éducateurs. Actuellement, RADEGE ne s'est pas prononcé par rapport à cette situation.
- ASIGE : nous attendons toujours les nouveaux statuts.

Hervé Kemmling, Municipal (Réseau EU/EC - Distribution eau publique - Circulation et sécurité - Forêts - Service du feu – PCi)

- Travaux du réservoir : alors que le budget validé par le Conseil en 2 étapes s'élevait à environ CHF 340'000, le montant final s'élève à environ CHF 282'000, subvention ECA déduites.
- Protection civile : le calme est revenu.
- ACRG : Le Syndic a donné sa démission de la présidence et a été remplacé. L'ACRG a présenté une variante sur la reprise du réseau d'eau jusqu'aux consommateurs.
- Verger communal : une taille est prévue le 16 février à 13h30.
- Distribution des sapins : mercredi prochain, le 19 décembre de 18h30 à 21h00.

Félix Oberhaensli, Municipal (Aménagement du territoire, Bâtiments, Site internet)

- PGA : Une réponse du Canton est prévue pour la fin décembre.
- Appartements communaux : un appartement de 3 ½ pièces sera à disposition à partir du 3 mars.

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, Finances, Police des constructions)

- Enquêtes publiques : il y a trois enquêtes publiques en cours, dont celle de la parcelle 54. Une nouvelle a été reçue aujourd'hui. Pour la parcelle 54, des petits changements ont été réalisés. Si tout va bien les travaux auront lieu dès février 2019.
- CCSPA (collecte des sous-produits animaux) : Les travaux ont commencé pour une période de 6 à 8 mois, avec des coûts d'environ CHF 1 million.
- Chicanes provisoires sur la route des Tuileries : pendant la période transitoire, des comptages ont permis de relever une réduction de vitesse de 5 km/h. Une enquête publique simplifiée sera réalisée au début 2019.

7. Préavis 2018/19 : Budget 2019 de la bourse communale

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic donne lecture du préavis.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission relève différents points sur :

- La parcelle 54 : la création des collecteurs, non planifié dans le préavis 2018/17 accepté lors de la séance du Conseil général du 26 juin 2018, portant sur l'aménagement de la parcelle pourrait faire l'objet d'une demande d'investissement complémentaire et être porté au bilan et amorti sur une période de 20 ans. Toutefois, à ce stade budgétaire, cela ne porte pas à conséquence au niveau du plafond d'endettement, car la comptabilisation directe en charge ou l'activation au bilan résultent d'un même emploi de trésorerie;
- Radege / Fadege : Les montants portés dans ces positions proviennent de budgets fournis par les institutions elles-mêmes;
- Service de l'eau : La hausse de 9 centimes du tarif de l'eau achetée à l'ACRG est également reportée sur la facture des consommateurs à hauteur de 10 centimes;
- Service de l'eau : La commission propose à la Municipalité de présenter de manière distincte les "prestations internes" afin d'assurer le suivi et la traçabilité;
- Marge nette d'autofinancement : une erreur s'est glissée dans le préavis. La marge nette s'élève à CHF -122'978 (et non pas à + 102'822) et le cash flow de fonctionnement à CHF 35'227. Cela signifie que du point de vue du budget de trésorerie, il n'y a pas de manœuvre au niveau des liquidités de la Commune.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis 2018/19 relatif au budget 2019 de la bourse communale.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le Préavis 2018/19 - Rapport sur le budget 2019 de la bourse communale est accepté à l'unanimité.

Le Conseil décide :

- **Accepter le budget 2019 de la bourse communale.**

8. Préavis 2018/20 : Introduction d'un émolument « usage du sol » et d'une « taxe spécifique sur l'énergie électrique » à des fins d'encouragement pour le développement durable

M. Félix Oberhänsli, Municipal, donne lecture du préavis. Le Président demande si le Conseil souhaite une lecture du projet de programme d'attribution des subventions, les directives municipales et le règlement du fond. Cela n'est pas le cas. M. Oberhänsli donne des informations additionnelles sur ces documents.

M. Eric Schneider, rapporteur de la **Commission ad hoc** donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission ad-hoc rappelle que le Conseil général doit donner son accord au préavis et au règlement alors que les directives et le programme d'attribution des subventions pour la période 2019-2020 sont de la compétence de la Municipalité. La commission donne des informations sur ce que signifie "Société 2'000 watts" qui correspond à un objectif calculé par l'EPFZ à atteindre dans la 2^{ème} moitié du XXI^{ème} siècle. Elle précise que l'alimentation du fonds se fait par un émolument de 0.7 centime par kWh, fixé par le Conseil d'Etat et la taxe communale proposée de 0.3 centime par kWh qui est de la compétence du Conseil général. La conséquence de ces prélèvements seraient de l'ordre de CHF 30 à 40 par ménage et par année alors que le fonds pourrait encaisser annuellement environ CHF 18'000.

Bien que la compétence d'attribution appartienne à la Municipalité, la Commission conseille de privilégier le subventionnement des rénovations énergétiques dans le domaine du bâtiment plutôt que l'aide aux vélos et aux véhicules électriques.

La Commission estime que l'ensemble de la taxe sur l'usage du sol devrait être affectée au fonds et propose l'amendement suivant :

"La dernière phrase de l'article 4 - Montant et affectation de la taxe du Règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable - "La Commune peut affecter tout ou partie de la taxe sur l'usage du sol au Fonds" est supprimée".

La Commission ad hoc recommande l'approbation du préavis avec son amendement.

M. Daniel Hess, rapporteur de la **Commission des finances**, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission note que le Règlement et la Directive se basent sur des documents types remis par l'Etat et indique que le Syndic a confirmé la cohérence entre ce projet et le choix tarifaire de la Commune auprès de Romande Energie.

La Commission relève certains points qui lui paraissent lacunaires :

- Incertitude sur la façon de gérer le fonds dans le cas où les demandes de subventions sont supérieures au montant prévu par la règle d'attribution fixée par la Commune;
- Utilisation d'un report de fonds non consommé;
- Le choix et la priorité donnée entre concitoyens si les demandes sont supérieures aux fonds disponibles.

La Commission note qu'en matière de finances communales, l'impact sera nul, même si la Commune avancera l'enveloppe annuelle. Toutefois, en sa qualité de consommateur final, les charges de la Commune augmenteront de CHF 6'000 à 7'000, montant pouvant être partiellement répercuté sur le prix de location des locaux loués.

La Commission des finances recommande l'approbation du préavis tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Oberhänsli indique que la Municipalité est d'accord avec l'amendement.

M. Christian Duvoisin donne son opinion sur différents les impôts, taxes et primes d'assurance maladie et relève que globalement les hausses cumulées sont importantes alors que les revenus stagnent. Il relève également une inégalité avec ceux qui ont déjà fait des investissements. Il recommande de refuser cette taxe et encourage les citoyens qui souhaitent faire un effort supplémentaire à opter pour une électricité durable.

M. Oberhänsli indique qu'en contrepartie des montants dépensés, des subventions sont disponibles pour tous. Il cite l'exemple du remplacement d'un frigo.

M. Alexandre Widmer demande ce qu'il en est des incertitudes relevées par la Commission des finances sur l'utilisation du fonds.

M. Daniel Hess indique qu'un règlement d'application pour fixer les priorités permettrait d'avoir une approche proactive surtout du fait qu'il n'y a pas d'attribution paritaire.

M. Jean-Daniel Cruchet, indique qu'il va analyser cette demande. Le règlement d'attribution pourra également être adapté en fonction de l'expérience sur la première année d'exercice.

M. Alexandre Widmer propose que les fonds soient donnés en fin d'année sur l'ensemble des cas et de manière paritaire et pas au fur et à mesure.

M. Frédéric Duvoisin demande si les entreprises ont été prises en compte, d'autant qu'il y a d'autres augmentations qui se cumulent tel que par exemple, le prix de l'eau.

M. Felix Oberhänsli indique que les grands consommateurs, également les entreprises, peuvent aussi bénéficier d'une subvention.

M. Jean-Daniel Cruchet reconnaît la situation de l'agriculture relevée par M. Frédéric Duvoisin.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur l'amendement après avoir validé le texte avec le rapporteur de la commission ad hoc.

"La dernière phrase de l'article 4 - Montant et affectation de la taxe du Règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable - "La Commune peut affecter tout ou partie de la taxe sur l'usage du sol au Fonds" est supprimée".

L'amendement est approuvé avec 29 oui, 0 non et 5 abstentions.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis amendé.

Le Préavis 2018/20 amendé : Introduction d'un émolument « usage du sol » et d'une « taxe spécifique sur l'énergie électrique » à des fins d'encouragement pour le développement durable est accepté avec 19 oui, 11 non et 4 abstentions.

Le Conseil décide :

- **Accepter l'émolument relatif à l'usage du sol communal**
- **Accepter la taxe communale prélevée sur l'électricité**
- **Approuver, tel que rédigé, le règlement du fonds communal pour le développement durable ainsi que ses annexes**
- **Approuver l'entrée en vigueur de ce règlement dès le 01.07.2019 après son approbation par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE)**
- **"La dernière phrase de l'article 4 - Montant et affectation de la taxe du Règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable - "La Commune peut affecter tout ou partie de la taxe sur l'usage du sol au Fonds" est supprimée".**

9. Préavis 2018/21 : Participation au capital-actions de la société « Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA »

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic, donne lecture du préavis.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission a obtenu des informations en ce qui concerne :

- La justification de l'investissement dans une telle infrastructure et la contrainte pour la Commune d'y participer, de même que l'investissement dans une salle de fitness à hauteur d'environ CHF 700'000;
- L'investissement à fond perdu consenti par la Commune de Grandson et l'arrière-plan du montage financier;
- Le fait que le chauffage à distance et la nouvelle caserne SDIS-DPS de Grandson ne font pas partie de cet investissement.

La Commission note que l'impact sur les comptes de la bourse communale s'élèvera, à partir de 2020 à environ CHF 33'900, soit une charge annuelle maximale d'environ CHF 30'200 et un amortissement sur 10 ans d'environ CHF 3'700 par an.

En ce qui concerne l'augmentation du plafond de cautionnement, la Commission a rendu attentive la Municipalité aux dispositions de l'art. 143LC al 5 qui stipule que "les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts". L'al. 2 du même article stipule que

"Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la Commune". Vu que potentiellement la Municipalité devrait obtenir cet aval cantonal, celle-ci va vérifier l'interprétation de la LC.

La Commission recommande, sous réserve de l'approbation éventuelle du Conseil d'Etat, d'approuver le préavis.

Le Président demande si la Commune a déjà demandé au Conseil d'Etat l'approbation. M. le Syndic, Jean-Daniel Cruchet, indique que les démarches seront faites si le préavis est accepté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

Le Syndic, M. Jean-Daniel Cruchet indique que la Commune n'a pas le choix. En cas de refus, la Commune paiera plus cher les prestations. D'un autre côté, cela permet également d'offrir à la région une infrastructure utile et nécessaire et on peut également remercier Grandson d'avoir été de l'avant.

M. Frédéric Duvoisin demande si la Commune est de la piscine d'Yverdon. Le Syndic répond que la Commune avait pris une part de CHF 1'000.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis municipal.

Le préavis 2018/21 : Participation au capital-actions de la société « Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA » est accepté par 33 oui avec 1 abstention.

Le Conseil décide :

- **Autoriser la Municipalité à adhérer à la société « Centre Sportif Régional de Borné Nau SA » à Grandson ;**
- **Autoriser la Municipalité à acquérir les actions selon la clé de répartition ;**
- **Accorder le crédit nécessaire de CHF 37'300 ; le compte 9153 est ouvert au bilan à cet effet ;**
- **Financer ce montant par la trésorerie courante ;**
- **Amortir cette participation sur une durée maximum de 10 ans par le compte 170.3311, la 1^{ère} fois au budget 2020 ;**
- **Augmenter le plafond de cautionnement et autres engagements de CHF 370'000 pour le porter à CHF 1'000'000 pour la législature 2016-2021 ;**
- **Accepter le cautionnement de l'emprunt lié à ce projet à charge de notre commune pour CHF 370'000**

10. Bureau et Commissions : élection de membres complémentaires

M. Jean-Marc Buchillier va déménager à la fin de l'année et par conséquent va quitter le Conseil. Il est remercié et prend congé et présente formellement sa démission.

Vu qu'il était membre de la Commission de gestion, une élection est nécessaire. M. Jean-Robert Barraud passe comme membre et M. Alexandre Widmer comme 1^{er} suppléant.

Mme Nadège Germond est élue comme suppléante.

11. Divers et propositions individuelles

- Le Syndic indique la création prévue d'une décharge sur les Echatelards avec deux mises à l'enquête pour matériaux inertes A, B, D et E. Elle serait exploitée pendant 30 ans sur 56 hectares (6 étapes de 5 ans). Les préoccupations de la Municipalité portent sur la protection de l'air au vu de sa situation, moins de 1 kilomètre du village, notamment en cas de bise. L'autre inquiétude porte sur le trafic des poids lourds et du personnel. Finalement la Commune se pose la question des surfaces constructibles, qui dans le cadre de la révision du PGA (Plan Général d'Affectation) retournent à la zone agricole alors que l'on utilise des surfaces agricoles pour cette décharge. Il y a également un message difficile à faire passer en termes de tourisme (contradiction avec la mise en avant de la région qui est préservée). Les réponses données à la séance d'information et dans différents échanges et les garanties n'ont pas été suffisantes. La Municipalité de Giez a décidé de faire opposition aux deux mises à l'enquête du fait des préoccupations mentionnées ci-dessus.

Le Président indique que c'est dans la prérogative de la Municipalité de faire opposition, mais que le soutien du Conseil peut être demandé à la Municipalité.

M. Daniel Hess salue l'initiative de la Municipalité. Il demande si, au-delà de la position de la Municipalité, d'autres mesures peuvent être prises.

Le Syndic indique qu'il n'y aura pas de déchets de la région du Nord vaudois. Il indique que si des réponses adaptées sont apportées, la position de la Municipalité sera revue.

M. Marcel Montandon indique que chaque citoyen peut faire opposition vu qu'il s'agit d'un objet cantonal.

Le Conseil donne son soutien à la Municipalité pour cette démarche avec 32 voix et 2 abstentions.

- Le Président rappelle que les fenêtres de l'Avent sont en cours. Il remercie la Municipalité et le personnel communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 21h29.

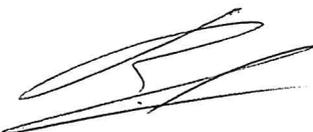
Un repas est servi.

Ainsi fait à Giez, le 11 décembre 2018

Le Président

Le Secrétaire

Benoît Kemmling



Bernard Milliet

